



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

Après réception du relevé de conclusion



La réaction du gouvernement toujours attendue

***Les efforts déjà consentis par le gouvernement en faveur des enseignants P7**

CAN 2019

Préparatifs pour les prochains matchs des éliminatoires de la CAN 2019 P7

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 16 Mars 2017 N° 141 - Prix 250 F CFA

Mieux faire connaître ses services et alléger la tâche aux assurés

L'INAM lance officiellement l'application mobile «INAM Info» et deux nouveaux carnets de soins P2

Réformes institutionnelles et constitutionnelles

La commission Awa Nana soutenue par le PNUD et les ambassadeurs accrédités au Togo P5

Tentative infructueuse de récupération des problèmes sociaux



Une petite poignée de manifestants à la marche du CAP 2015 à Agoè P5

Office Togolais des Recettes

Les opérateurs économiques édifiés sur les nouvelles mesures fiscales de la loi 2017 P4

Booster le développement de l'Afrique



Lomé abrite la première session ordinaire du CTS de l'UA sur le transport, les infrastructures, l'énergie et le tourisme P3

Après sa brillante élection à la tête du FIDA



Gilbert F. Houngbo exprime sa gratitude à Faure Gnassingbé P3

Mieux faire connaître ses services et alléger la tâche aux assurés

L'INAM lance officiellement l'application mobile «INAM Info» et deux nouveaux carnets de soins

L'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) a célébré cette année ses cinq (05) ans de prestation, cinq années durant lesquelles il a permis à plus de 300000 assurés d'avoir accès aux soins de santé à un prix très réduit. Mais durant ces cinq années donc, l'INAM est toujours resté ouvert et attentif en vers sa clientèle. C'est pour mieux répondre à leurs besoins qu'il a officiellement lancé le 14 mars dernier une application mobile dénommée «INAM Info» et de nouveaux carnets de soins. Cette cérémonie de lancement a connu la présence de Madame la présidente du conseil d'administration, des présidents des ordres Professionnels de la Santé, des directeurs des hôpitaux, des représentants des employeurs et des centrales syndicales ainsi que des partenaires de soins. Dorénavant, avec ces nouveaux carnets de soins que l'INAM vient de mettre à la disposition de sa clientèle, fini le lourd fardeau des 4 carnets qui deman-



daient une valise avant de les transporter. Il y aura à cet effet deux nouveaux carnets qui viendront se substituer progressivement au 4 carnets de 25 feuillets. Il y aura donc un carnet de feuilles de soins qui combine consultation, actes de soins et ordonnances pharmaceutiques ; puis un carnet d'examen complémentaires qui servira aux analyses biologiques, aux actes d'imagerie et de radiologie. Offrant ainsi une facilité dans la manipulation, le remplacement et le transport des carnets. « Notre première réponse aux usagers de l'assurance maladie, a été la réduction de 50% de la taille des carnets passant ainsi de 50 à 25

feuillet » a précisé Madame la Directrice de l'INAM, Myriam Dossou. Par ailleurs, l'INAM dans le souci de satisfaire sa clientèle a voulu mettre à la disposition des différents acteurs du régime obligatoire d'assurance maladie les informations liées à son fonctionnement. Tel sera donc le rôle de l'ap-

plication mobile dénommée « INAM Info ». Il permettra donc aux assurés, bénéficiaires, prescripteurs, même au grand public d'avoir un accès rapide et instantané aux informations. « Désormais un assuré pourra par exemple aisément rechercher sur son téléphone les informations sur le prix de

médicaments remboursables, retrouver la pharmacie conventionnée la plus proche, en un clic sur son portable, avoir des informations sur les services et formalité de son assurance maladie INAM » a-t-elle expliqué à l'assistance. Pour finir, le chef de département des délégations régionales, Ambroise Adogli a relevé que ces innovations ne sont que le début d'une vaste réforme : « ce n'est qu'une étape, la prochaine phase c'est d'avoir un seul carnet et plus tard un carnet dématérialisé, c'est à dire un carnet en version électronique ».

Lino

Office Togolais des Recettes

Les opérateurs économiques édifiés sur les nouvelles mesures fiscales de la loi 2017

L'Office Togolais des Recettes a animé une conférence de presse sur les nouvelles mesures de la loi fiscale 2017. Votée le 28 décembre de l'année passée, plusieurs orientations ont

été données à cette loi de finances. C'est le nouveau commissaire général de l'OTR M. Adedze qui a animé cette conférence de presse qui a réuni opérateurs économiques

et médias. Selon lui, le projet de loi de finances 2017 intervient dans un contexte où le Togo s'engage dans la voie de nouvelles réformes structurelles qui visent à

suite à la p 4

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma

Achille
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akoumi
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

Retrouvez
votre Journal

WARAA
Les Vainqueurs

chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

| | |
|-------------------------------------|--------------------|
| CHU Tokoin : | 22-21-25-01 |
| CHU Campus : | 22-25-77-68 |
| | 22-25-47-39 |
| | 22-25-78-08 |
| Commissariat Central : | 22-21-28-71 |
| Sûreté Nationale : | 22-22-21-21 |
| Pompiers : | 118 ou 22-21-67-06 |
| Gendarmerie (Secours et assistance) | 172 ou 22-22-21-39 |
| Police secours | 117 |

Booster le développement de l'Afrique Lomé abrite la première session ordinaire du CTS de l'UA sur le transport, les infrastructures, l'énergie et le tourisme

La première session ordinaire du Comité technique spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur le transport, les infrastructures transcontinentales et interrégionales, l'énergie et le tourisme consacrée au «financement des infrastructures en Afrique» a ouvert lundi à Lomé, ses travaux par la réunion d'experts devant déboucher demain sur celle des ministres.

L'objectif principal de la réunion du CTS est d'évaluer les progrès accomplis et de faire des avancées concrètes concernant le financement de grandes infrastructures, notamment celles contenues dans le Plan d'action prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PAP/PIDA), grâce aux décisions et aux consensus sur l'investissement dans l'élaboration, la



restructuration, la mise en œuvre, les mesures d'atténuation de risques des projets d'infrastructure résistants au climat.

Les experts auront à cet effet à examiner le règlement intérieur du CTS et le projet de la liste des sous-comités et discuter du financement innovant et des stratégies de mobilisation de ressources nationales.

Ils vont également aborder le financement des grands projets d'infra-

teurs de l'énergie et du tourisme, ainsi que le renforcement et la promotion des capacités au niveau national et régional pour l'élaboration des projets.

Les participants débattront aussi des facilités d'investissement pour la résilience au climat en Afrique, des infrastructures régionales comme moyen pour les africains de se préparer efficace-

ment à valoriser les potentialités énormes dont dispose leur continent pour promouvoir le commerce et le tourisme comme facteurs clés de son développement.

«Ce n'est donc plus un choix, encore moins un luxe dont on peut se passer volontiers, sans conséquence aucune sur notre rythme de croissance et de développement ; les infrastructures sont non seulement, de véritables soubassement et de garanties de réussite de nos différents projets et programmes en matière de développement, mais elles constituent également, vis-à-vis de nous-mêmes, la preuve de l'engagement matériel de nos pays à opérer les changements qualitatifs qu'il faut pour assurer le progrès auquel notre continent aspire ardemment», a conclu Robert Dussey.



structures intercontinentaux, interrégionaux et nationaux dans les sec-

tion d'emploi en Afrique et l'agenda 2063 de l'UA et objectifs du développement durable (ODD) de l'ONU.

Il est prévu des sessions thématiques sur l'énergie, sur le transport et sur le tourisme, une réunion parallèle sur un groupe de travail ministériel sur le marché unique du transport aérien en Afrique (Projet de programme séparé) et un forum panafricain sur l'investissement.

A l'ouverture des travaux, le ministre togolais des Affaires étrangères, Robert Dussey a relevé que des études sur l'état du continent africain font apparaître des contrées entièrement enclavées et le manque de moyens et voies de communication adéquats entre la ville et la campagne, d'une part, et entre les zones de production et de consommation, d'autre part.

ment à valoriser les potentialités énormes dont dispose leur continent pour promouvoir le commerce et le tourisme comme facteurs clés de son développement.

«Ce n'est donc plus un choix, encore moins un luxe dont on peut se passer volontiers, sans conséquence aucune sur notre rythme de croissance et de développement ; les infrastructures sont non seulement, de véritables soubassement et de garanties de réussite de nos différents projets et programmes en matière de développement, mais elles constituent également, vis-à-vis de nous-mêmes, la preuve de l'engagement matériel de nos pays à opérer les changements qualitatifs qu'il faut pour assurer le progrès auquel notre continent aspire ardemment», a conclu Robert Dussey.

Après sa brillante élection à la tête du FIDA

Gilbert F. Hougbo exprime sa gratitude à Faure Gnassingbé

L'ancien Premier ministre togolais Gilbert F. Hougbo élu récemment à la tête du Fonds international de développement agricole (FIDA), est allé remercier de vive voix le chef de l'Etat togolais Faure Gnassingbé, pour son précieux soutien.

«Je suis venu exprimer ma gratitude au chef de l'Etat, suite à cette élection qui a porté le Togo à la tête du FIDA. Naturellement, il faut que je vienne le remercier, étant donné qu'il a joué un rôle extraordinaire. Il a été la pierre angulaire de mon élection», a laissé entendre M. Hougbo.

«C'est depuis un an que nous travaillons sur ce dossier. Car, c'est en février 2016 qu'il a pris la



décision de présenter ma candidature. Et c'est un dossier qu'il suivait personnellement», a-t-il précisé, remerciant tous les togolais pour leur soutien.

Il est à rappeler que M. Hougbo (56 ans), a été élu le 14 février dernier, surclassant sept autres candidats. Il était jusqu'à son élection, directeur général adjoint de l'Organisation inter-

nationale du travail (OIT).

Précisons que le FIDA est une agence spécialisée des Nations Unies. Il a été établi en tant qu'institution financière en 1977 à la suite de la Conférence mondiale de l'alimentation tenue en 1974.

Le FIDA se consacre à l'élimination de la pauvreté rurale dans les pays en développement. Soixante-quinze pour cent des personnes les plus pauvres du monde, soit 1,4 milliard de femmes, d'enfants et d'hommes vivent en effet dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture et d'activités connexes pour leur subsistance.

Hausse des prix des produits pétroliers et manifestation des élèves dans les rues

La majorité silencieuse dénonce le chantage qu'exercent certains enseignants sur leurs élèves

Le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance (MJPG), communément appelé Majorité silencieuse a animé un point de presse lundi dernier à Lomé. Il s'est agi dans l'ensemble de se prononcer sur l'actualité socioéconomique du pays et de livrer à l'opinion nationale et internationale son point de vue.

Trois sujets ont été abordés au cours de cette rencontre. Il s'agit de la grève en milieu scolaire ; de la hausse des prix des produits pétroliers et du retrait des fréquences du groupe Sud Média. Pour Hubert Atouyo, porte parole du MJPG, même s'il est vrai qu'ils compatissent aux difficiles conditions de vie et de travail qui sont d'ailleurs propres à cette catégorie de travailleurs dans toute la



sous-région, ils conçoivent moins le chantage qu'exercent les enseignants sur les élèves, et encore moins l'instrumentalisation honteuse dont les enfants sont l'objet. Pour la majorité silencieuse, il a été constaté que certains enseignants ont, exprès, semé le trouble dans l'esprit des apprenants et provoqué leur désarroi en annonçant que les chapitres programmés en période de grèves sont considérés comme fait. Condamnant cette méthode qui n'est pas com-

patible avec la déontologie et qui par ailleurs enlève toute vertu à la noble profession des enseignants, le MJPG a appelé les enseignants à privilégier le dialogue. Saluant les gros efforts du gouvernement pour améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants, il a exhorté ce dernier à poursuivre les efforts dans la mesure des disponibilités financières du pays. Aux parents d'élèves, il a été recommandé de ne pas laisser les enfants sortir dans les rues.

Le point de presse a également porté sur la hausse des prix des produits pétroliers. Sur ce sujet, la majorité silencieuse, a laissé entendre que le Togo achète des produits pétroliers avec une monnaie étrangère dont le taux de change est parfois en hausse sans préavis par rapport au franc CFA. En clair, les prix des hydrocarbures augmentent automatiquement sur le marché international, selon que les produits eux même sont plus chers, ou selon que la devise change de

cours.

Le dernier sujet pendant cette conférence de presse a été la fermeture du groupe Sud média. Dans cet épisode le MJPG a fait des révélations épicées à savoir les circonstances frauduleuses de l'acquisition des fréquences du groupe Sud Média, la dette d'électricité du groupe élevée à 100 millions de francs que, les responsables de la CEET étaient impuissants de réclamer. Déplorant cependant le chômage forcé des employés du groupe, la majorité silencieuse targue qu'en l'absence de la version du promoteur de Sud Média, et compte tenu de l'explication de la HAAC, il y a lieu de laisser la justice en décider.

Charles

Office Togolais des Recettes

Les opérateurs économiques édifiés sur les nouvelles mesures fiscales de la loi 2017

Suite de la p 2

renforcer l'assainissement des finances publiques. Pour le commissaire général, les grandes mesures nouvelles contenues dans ce projet de loi, visent à doter l'Etat togolais et les collectivités territoriales des moyens nécessaires non seulement à l'atteinte de leurs objectifs de financement des actions de développement, mais aussi de favoriser l'essor de certains secteurs économiques stratégiques en assurant une mise en conformité du dispositif avec les normes de l'UEMOA.

Pour cette nouvelle loi fiscale des finances, 48 articles ont été amendés dont 46 articles modifiés et 3 ont fait l'objet d'abrogation. Il s'agit du tissu Kaki et le tissu imprimés (pagne) importés.

N° 141- Jeudi 16 Mars 2017



tés, fabriqués ou vendus à l'état neuf au Togo. Ils sont soumis au taux de réduction de la TVA de 10% durant la période comprise entre le 1^{er} janvier et 31 décembre 2017. Cette loi concerne aussi l'importation et la vente de matériels de production des énergies renouvelables effectuées par les entreprises agréées par le ministère en charge de l'éner-

gie. Le riz à l'exception du riz de luxe et les pâtes alimentaires sont aussi soumis à cette réduction de 10%. Le taux de l'impôt sur les sociétés quant à lui connaît une réduction de 1%, ce taux passe désormais de 29% à 28%. Selon l'OTR, toutes ces réductions feront perdre à l'Etat togolais près de 15 milliards.

Du côté des opérateurs

économiques, on n'a pas manqué de saluer ces mesures avant de demander à l'OTR de faire plus. C'est d'ailleurs ce qu'a laissé entendre Nana Ané Dessou XV « ce que le gouvernement et l'office veulent c'est que ces allègements se répercutent sur les produits et c'est dans ce cadre que les opérateurs, les commerçants et même les

artisans sont interpellés par ces mesures. » c'est dire qu'au niveau des opérateurs économiques le message est passé.

Comme autres domaines qui feront objet de réforme ; on peut citer la poursuite de la transposition des directives de l'UEMOA ; l'élargissement de l'assiette fiscale ; la réduction de la charge fiscale ; la simplification des opérations et procédures fiscales.

La loi fiscale 2017 est axée sur l'atteinte des objectifs visés par le document de la SCAPE en prenant d'ors et déjà les orientations du Plan National de Développement qui interviendra en 2018.

Charles

Tentative infructueuse de récupération des problèmes sociaux Une petite poignée de manifestants à la marche du CAP 2015 à Agoè

«C'est le début des manifestations que nous souhaitons d'envergure pour exercer le maximum de pression sur le pouvoir en place, pour le ramener à la raison, le faire reculer sur la hausse des prix des produits pétroliers, discuter avec les syndicats d'enseignants et de professionnels de santé mais aussi engager des discussions avec l'opposition pour les réformes institutionnelles, constitutionnelles et électorales». C'est en ces termes que Jean Pierre Fabre s'est exprimé au cours de la marche de samedi dernier. Fin récupérateur des problèmes sociaux, Il a choisi la nationale N°1 pour relancer ses marches hebdomadaires. Malheureusement, cette initiative a été infructueuse. A cette marche, il n'y a eu que les responsables des différents partis du CAP 2015 qui n'existent que de noms et quelques militants que les riverains



de la banlieue nord auraient facilement pu confondre aux sportifs des weekends s'ils n'avaient pas arboré les couleurs de leurs partis. Vomis par ses militants exténués par des marches infructueuses, le chef de file de l'opposition a dû observer une petite trêve avec ses marches hebdomadaires. Comment réussir à remobiliser de milliers de personnes comme c'était le cas après la présidentielle de 2010 ? La question taraudait encore son esprit quand tout le tissu social togolais est mis en ébullition.

Grèves intempestives des enseignants par ici, des manifestations spontanées avec mort d'homme suite à la dernière augmentation du prix des produits pétroliers par là. Rapidement, il a eu l'idée de récupérer cette situation pour organiser une grande marche sur la voie GTA-Agoè Motocross. Cette marche qui selon les organisateurs était la rentrée politique, n'a été qu'un fiasco. A peine 500 personnes mobilisées. « J'ai quitté le carrefour GTA à 11 h, après m'y être rendu à 10h00. Les populations

n'ont pas suivi le mot d'ordre de mobilisation des politiciens. Il faut en tirer les leçons», a posté le président du NET, Gerry Taama sur sa page Facebook.

Les marches organisées par Jean Pierre Fabre et Cie n'ont rien donné jusqu'à présent. Pendant que le peuple manifestait pour des questions touchant le social, le Chef de file de l'opposition aurait pu se mettre à l'écart ou donner simplement son point de vu sans pour autant jouer au messie de cette société qui ne le considère même plus. La preuve, elle n'a pas eu besoin de ses consignes pour manifester violemment avec des conséquences qu'on connaît. Le comble il a même voulu profiter de la mort du manifestant pour se faire un nom. Pour certains observateurs, c'est ce qui justifierait même la tenue de la marche à Agoè vu que la victime résidait à Agoè-zongo.

Déjà peinée par la mort de leur fils, la famille de la victime a refusé de prêter le flanc au CAP 2015 qui a voulu jouer au bon samaritain avec une enveloppe de 60 000F CFA destinée aux parents du défunt. Nouvelle marche, nouvel échec ! Des leçons méritent donc d'être tirées. « La crise est sociale et manifestement doit le rester. C'est la première leçon à tirer. Laissons la société civile et les syndicats régler leurs problèmes. A nous, les réformes constitutionnelles et électorales. », leur a conseillé le jeune politicien Gerry Taama. Les citoyens ne donnent plus de crédit au CAP 2015 et à Jean Pierre Fabre qui sont en panne d'initiative. S'ils ne prennent pas à cœur cette réalité pour revoir leur stratégie, toutes leurs initiatives seront infructueuses.

J. K.

Réformes institutionnelles et constitutionnelles

La commission Awa Nana soutenue par le PNUD et les ambassadeurs accrédités au Togo

Les ambassadeurs du groupe des cinq et un représentant du PNUD ont eu une rencontre avec la commission de réflexion sur les réformes politiques la semaine dernière. Cette rencontre avec les membres de la dite commission présidée par Awa Nana ont échangé sur les sujets brûlants de l'heure no-



tamment les réformes institutionnelles et cons-

titutionnelles. Mis en place en début de cette année, la commission de réflexion sur les réformes composée d'anciens ministres et d'experts chargés de recommander des pistes après consultations auprès des partis politiques, de la société civile et de la population, a pour mission de réfléchir et de propo-

ser des réformes politiques qui prennent en compte les aspirations de tous. « La commission est sur la bonne voie pour présenter des réformes qui rassemblent une majorité de Togolais », a expliqué Awa Nana aux ambassadeurs. Pour leur part ils n'ont pas manqué d'exprimer leur soutien à la commission qui a un travail important à faire. « Nous apportons notre soutien collectif au travail qui est engagé. Nous avons émis le souhait que la commission puisse faire œuvre utile pour le Togo », a fait savoir Marc Fonbaustier, le porte-parole des ambassadeurs. Pendant qu'une certaine opposition balaie du revers de la main la commission chargée de réflé-

chir sur les réformes en brandissant les résidus de l'APG, le groupe des 5 au contraire la soutient. Avec cet aval de la communauté internationale, elle a alors la liberté d'œuvrer pour l'intérêt de tous. Il existe dans notre pays des opposants partisans de moindres efforts prêts à tout refuser mais disposés à jouer des travaux des autres. Il n'est donc pas question pour la commission de rentrer dans le jeu des déserteurs. Le temps presse et on doit aller aux élections locales et aux législatives. La commission doit alors s'activer pour que les réformes nécessaires se fassent avant la tenue de ces élections.

La Rédaction

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Après réception du relevé de conclusion

La réaction du gouvernement toujours attendue

La crise qui secoue le secteur de l'éducation togolaise n'a pas encore connu son épilogue. Le groupe de travail mis en place pour plancher sur cette crise a fini sa mission même si rien de concret n'a été arrêté à l'issue de ses travaux. Vendredi dernier, ce groupe a remis les conclusions de son travail au Premier Ministre. Ce dernier a promis réagir dans un délai raisonnable mais jusque-là, cette réaction peine à venir pendant que des élèves, les vrais victimes de cette grève, continuent de manifester violemment dans différentes villes pour réclamer les cours. Malgré la bonne volonté apparente du premier ministre et du gouvernement pour régler le problème, une crise de confiance indescriptible s'est installée entre les né-



gociateurs du gouvernement, avec à la tête le ministre Gilbert Bawara, qui veut que les enseignants reprennent le travail avant satisfaction de leur droit et les syndicats qui maintiennent la grève jusqu'à satisfaction de leurs revendications. Depuis quelques années, les enseignants ont l'impression que le gouvernement ne fait que du dilatoire au lieu de résoudre leurs problèmes. Pour les syndicats, il n'est plus ques-

tion de trainer surtout sur l'adoption du statut particulier de l'enseignant qui n'a que trop duré. Et pourtant le

gouvernement a fait des efforts louables en faveur de ces mêmes enseignants. Notre rédaction est allé à la

recherche de l'évolution des salaires bruts des enseignants du public de 2005 à 2015. Voici les résultats.

Evolution des salaires bruts des enseignants du public de 2005 à 2015 Au 27 Février 2015

| Catégorie A ₁ | | | | | |
|---|------------|------------|------------|-----------|-------------|
| Carrière | Année 2005 | Année 2010 | Année 2015 | Variation | Pourcentage |
| Début | 113 593 | 122 850 | 194 198 | 80 605 | 70,96% |
| Fin | 244 661 | 264 600 | 442 118 | 197 457 | 80,71% |
| Catégorie A ₂ | | | | | |
| Carrière | Année 2005 | Année 2010 | Année 2015 | Variation | Pourcentage |
| Début | 96 116 | 103 949 | 172 160 | 76 044 | 79,12% |
| Fin | 183 496 | 198 451 | 337 440 | 153 944 | 83,89% |
| Catégorie B | | | | | |
| Carrière | Année 2005 | Année 2010 | Année 2015 | Variation | Pourcentage |
| Début | 65 534 | 70 875 | 123 126 | 57 592 | 87,88% |
| Fin | 152 914 | 165 376 | 288 407 | 135 493 | 88,61% |
| Catégorie C | | | | | |
| Carrière | Année 2005 | Année 2010 | Année 2015 | Variation | Pourcentage |
| Début | 48 059 | 51 976 | 103 090 | 55 031 | 114,51% |
| Fin | 91 748 | 99 225 | 185 730 | 93 982 | 102,44% |
| Catégorie D | | | | | |
| Carrière | Année 2005 | Année 2010 | Année 2015 | Variation | Pourcentage |
| Début | 23 592 | 25 515 | 72 237 | 48 645 | 206,20% |
| Fin | 58 544 | 63 315 | 138 349 | 79 805 | 136,32% |
| Agents permanents de l'Etat - Tous ministères | | | | | |
| Carrière | Année 2005 | Année 2010 | Année 2015 | Variation | Pourcentage |
| Début | 19 173 | 28 000 | 61 148 | 41 975 | 218,93% |
| Fin | 66 306 | 71 713 | 112 118 | 45 812 | 69,10% |

CODE DE LA SANTÉ

Règlements sanitaires Art 5 6 7

Le système national de santé traduit l'ensemble des éléments visant à assurer la protection et la promotion de la santé de l'individu, de la famille et de la collectivité. Le système national de santé a pour vocation d'organiser les soins de santé au profit de la population en conformité avec la politique nationale de santé, le plan de développement sanitaire et la carte sanitaire. L'action du système national de santé s'exerce selon les lignes directrices suivantes : le développement harmonieux du secteur public et du secteur privé ; une application sanitaire qui s'intègre dans le processus global du développement socioéconomique national ; l'approche multisectorielle et interdisciplinaire dans l'exécution des programmes de santé ; la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières destinées à soutenir les programmes de santé ; l'intégration des activités de soins promotionnels, préventifs, curatifs, palliatifs et de réadaptions ; la décentralisation des services de santé ; la responsabilisation des collectivités et des individus et leur participation à l'organisation, à la planification à l'exécution et à l'évaluation des programmes de santé.

Les prestations de soins et de services de santé sont faites à titre onéreux dans le secteur privé à but lucratif. Dans le secteur public, et le secteur privé à but non lucratif, il est demandé une contribution aux bénéficiaires de ces soins de services.

Nous sommes actuellement au deuxième trimestre et les cours n'ont toujours pas repris correctement. Et pourtant, les élèves iront dans quelques mois seulement aux examens, d'ailleurs l'épreuve du sport a déjà démarré. Le temps relativement court qui

reste doit interpeler le premier ministre pour qu'une solution soit trouvée rapidement à la crise. Il faut aussi souligner que certains membres du gouvernement actuel montrent des signes d'impuissance à régler le problème. Il revient

au Chef de l'Etat de prendre ses responsabilités en mettant sur le banc de touche les ministres à bout de souffle parce que après tout, c'est sa politique axée sur le social qui est en train de prendre un coup.

J. K.

COMMUNIQUE



Togotelecom

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE ORGANISE UNE VASTE OPERATION DE REHABILITATION GRATUITE DES INSTALLATIONS TELEPHONIQUES A DOMICILE.

A CET EFFET, ELLE INVITE TOUT CLIENT POSSEDANT UNE INSTALLATION FILAIRE NON FONCTIONNELLE A SE RENDRE DANS TOUT ESPACE TELECOM POUR UNE PRISE EN CHARGE SPECIFIQUE DANS LE CADRE DE L'OPERATION.

TOGO TELECOM TIENT A RASSURER SON AIMABLE CLIENTELE QUE LES DISPOSITIONS PRISES CONCOURENT A AMELIORER DURABLEMENT LA QUALITE DE SES PRESTATIONS.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE D'AVANCE DE VOTRE CONTRIBUTION A LA REUSSITE DE CETTE OPERATION.

LA DIRECTION GENERALE

Conseil des ministres du 15 mars 2017

COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU MERCREDI 15 MARS 2017

Le conseil des ministres s'est tenu, ce mercredi 15 mars 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

- Le conseil a :
- examiné et adopté cinq (05) décrets ;
 - écouté quatre (04) communications ;
 - écouté des divers ;
 - et a procédé à des nominations.

Au titre des décrets
Préalablement à l'examen des décrets, une communication relative aux projets de décret d'application de la loi sur la métrologie légale a été présentée au conseil afin de situer le gouvernement sur l'importance, les implications et les retombées positives de cette série de décret au profit des populations togolaises. En effet, la loi cadre n° 2009-016 du 12 août 2009 portant organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité a pour objet d'assurer la qualité des produits et services, par les règlements techniques, les procédures d'évaluation de la conformité, les procédures d'accréditation, d'agrément ou d'habilitation, la métrologie et l'environnement ainsi que la promotion de la qualité sur le territoire national.

Elle fixe les principes, les orientations et les objectifs du système qualité au Togo. A cet effet, elle a créé les structures de la qualité, notamment la haute autorité de la qualité et de l'environnement (HAUQE), l'agence togolaise de normalisation (ATN), le comité togolais d'agrément (COTAG), l'agence togolaise pour la promotion de la qualité (ATOPROQ) et l'agence togolaise de métrologie (ATOMET). Elle a également créé le fonds national de promotion de la qualité (FNPO) pour financer la politique nationale de la qualité.

La loi n° 2009-025 du 30 octobre 2009 sur la métrologie légale vient compléter cette loi cadre en lui donnant des instruments de travail. En effet, la métrologie légale est l'ensemble des procédures législatives et réglementaires, établies par les autorités nationales ou autorisées par elles et mises en application, en leur nom, afin de spécifier et d'assurer, de façon réglementaire ou contractuelle, le niveau ap-

propriété de qualité et de crédibilité des mesurages relatifs aux contrôles officiels, dans les domaines nécessitant des instruments de mesures.

Elle s'impose comme une composante incontournable de la promotion de la qualité. Les dispositions de la loi sur la métrologie légale prévoient que des décrets d'application soient pris en conseil des ministres.

Ainsi :
Le premier décret examiné et adopté par le conseil est relatif aux unités de mesure légales.

Ce décret a pour objet de préciser les définitions, les symboles et les dénominations des unités de mesures légales ainsi que les conditions de formation des multiples et sous-multiples décimaux des unités légales.

La définition des unités de mesure (mètre, kilogramme, ampère, seconde) permet d'assurer la traçabilité des mesures conformément aux normes et standards internationaux et de rendre les échanges plus justes, équitables et sains dans le commerce, contrairement à la pratique courante (utilisation de bols, tas, calebasses).

Le second décret adopté fixe les conditions et les modalités de contrôle métrologique légal au Togo.

Ce décret détermine les caractéristiques des marques de contrôle des instruments de mesurage ainsi que les conditions dans lesquelles elles sont apposées.

Le contrôle métrologique sert à garantir la justesse de mesures effectuées dans plusieurs domaines, notamment, la santé, l'environnement, l'agriculture, l'industrie, le commerce, le transport, le sport, la sécurité, l'aéronautique et la protection des consommateurs.

Le troisième décret fixe les conditions d'agrément des organismes chargés d'exécuter des opérations de contrôle métrologique légal de certaines catégories d'instruments de mesurage.

L'objet de ce décret est de fixer les conditions que doivent satisfaire les organismes auxquels l'Etat aura délégué tout ou partie des missions de service public de contrôles métrologiques.

Ainsi, il réglemente l'exercice de ces activités par les opérateurs économiques en fixant les conditions d'octroi d'agrément de contrôles métrologiques légaux.

Son adoption permet de responsabiliser davantage les compétences nationales en matière de métrologie, et permet aussi, aux autorités de faire un meilleur suivi.

Le quatrième décret adopté par le conseil de

cejour, porte organisation, composition et fonctionnement du conseil national de la métrologie légale (CNML).

Il s'agit d'un organe consultatif chargé d'émettre des avis et faire des propositions de nature à :

- contribuer à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de développement relatifs à la métrologie ;
- promouvoir la recherche dans le domaine de la métrologie légale ;
- développer la formation et la diffusion des informations relatives à la métrologie légale ;
- promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre les organisations nationales et internationales en matière de métrologie légale.

Ce décret permet de disposer d'un cadre légal de discussions et d'échanges sur le développement et la promotion de la métrologie légale.

Enfin, le cinquième décret fixe les conditions d'importation de instruments de mesurage soumis au contrôle métrologique légal.

Ce décret dote notre pays d'un texte réglementaire applicable aux activités d'importation des instruments de mesurage soumis au contrôle métrologique légal.

Tout fabricant ou importateur est tenu de soumettre les modèles des instruments de mesure à l'approbation et à la vérification primitive préalablement à toute utilisation ou commercialisation. L'objectif est de protéger le marché contre les instruments de qualité douteuse et nuisibles à l'environnement.

L'adoption de ces différents décrets permet à notre pays de disposer d'un cadre réglementaire complet et efficace sur la métrologie légale et d'être en phase avec le règlement n°08/2014/CM/UEMOA du 25 septembre 2014 qui institue un système harmonisé de métrologie dans les Etats membres.

L'ensemble de ces textes présente un intérêt économique certain, celui de permettre au fonds national de promotion de la qualité (FNPO), de disposer des ressources appropriées par le biais de redevances sur les prestations de services métrologiques pour financer les activités de la qualité dans notre pays d'une part et aux producteurs de vendre leurs produits au juste prix pour la même mesure sur toute l'étendue du territoire national, d'autre part.

Au titre des communications, Le ministre du commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme et le ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales sont intervenus tour à tour pour présenter :

1- une communication relative au processus de négociation de la zone de libre-échange continental ;

2- et une communication relative à la présentation de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Togo.

La première communication vise à informer le conseil de l'état d'avancement du processus de négociation sur la zone de libre-échange économique.

La question de la part de l'Afrique dans le commerce mondial (au tour de 2%) caractérisée par la croissance rapide, la libéralisation et la concurrence est une préoccupation des décideurs aussi bien nationaux qu'internationaux.

Cette préoccupation concerne d'une part la façon d'améliorer significativement la participation du continent au commerce international et d'autre part de faire en sorte que cela se fasse dans des conditions plus équitables, plus rémunératrices, plus tournée vers le développement.

Cette préoccupation bien comprise par les dirigeants africains les a emmenés à favoriser la coopération et l'intégration économique pour une accélération du processus de développement durable sur le continent. Plusieurs Etats se sont regroupés pour former des communautés économiques régionales (CER), l'exemple de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest.

L'un des objectifs sous-jacents est d'établir progressivement une union économique dans leurs sous régions respectives conformément aux objectifs du traité d'Abuja. Ainsi en tant que composante de l'intégration économique africaine les CER poursuivent un objectif graduel afin de parvenir à la création d'une zone de libre-échange, une union douanière, un marché commun et enfin une union économique et monétaire.

Faisant suite aux multiples séances de travail sur la question à Addis-Abeba depuis février 2016, il est à noter que malgré l'absence de consensus sur les différentes stratégies en cours d'études, des évolutions ont été relevées sur les modalités de négociation sur le commerce des services, ainsi que sur les modalités de négociations tarifaires. Les négociations sont toujours en cours en vue de définir les modalités les plus avantageuses pour tous les pays africains.

La deuxième communication écoutée par le conseil est relative à la présentation de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Togo.

Créée par la loi N° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono, la Grande Chancellerie est une institution de construction et préservation de l'unité nationale.

Elle favorise et récompense la probité morale des Togolais et des citoyens d'autres nationalités. La Grande Chancellerie des Ordres nationaux contribue à mettre en place une culture de succès, de mérite et d'excellence.

Outils soient civils ou militaires, tous les citoyens de notre pays dès lors qu'ils participent loyalement et pleinement à la grande oeuvre de construction nationale, sont appelés à tant que faire se peut à bénéficier des distinctions des Ordres nationaux.

Il existe à cet effet, l'ordre du Mono, l'ordre

national.

Cette préoccupation concerne d'une part la façon d'améliorer significativement la participation du continent au commerce international et d'autre part de faire en sorte que cela se fasse dans des conditions plus équitables, plus rémunératrices, plus tournée vers le développement.

Cette préoccupation bien comprise par les dirigeants africains les a emmenés à favoriser la coopération et l'intégration économique pour une accélération du processus de développement durable sur le continent. Plusieurs Etats se sont regroupés pour former des communautés économiques régionales (CER), l'exemple de la CEDEAO pour l'Afrique de l'Ouest.

L'un des objectifs sous-jacents est d'établir progressivement une union économique dans leurs sous régions respectives conformément aux objectifs du traité d'Abuja. Ainsi en tant que composante de l'intégration économique africaine les CER poursuivent un objectif graduel afin de parvenir à la création d'une zone de libre-échange, une union douanière, un marché commun et enfin une union économique et monétaire.

Faisant suite aux multiples séances de travail sur la question à Addis-Abeba depuis février 2016, il est à noter que malgré l'absence de consensus sur les différentes stratégies en cours d'études, des évolutions ont été relevées sur les modalités de négociation sur le commerce des services, ainsi que sur les modalités de négociations tarifaires. Les négociations sont toujours en cours en vue de définir les modalités les plus avantageuses pour tous les pays africains.

La deuxième communication écoutée par le conseil est relative à la présentation de la Grande Chancellerie des Ordres nationaux du Togo.

Créée par la loi N° 61-35 du 2 septembre 1961 instituant l'Ordre du Mono, la Grande Chancellerie est une institution de construction et préservation de l'unité nationale.

Elle favorise et récompense la probité morale des Togolais et des citoyens d'autres nationalités. La Grande Chancellerie des Ordres nationaux contribue à mettre en place une culture de succès, de mérite et d'excellence.

Outils soient civils ou militaires, tous les citoyens de notre pays dès lors qu'ils participent loyalement et pleinement à la grande oeuvre de construction nationale, sont appelés à tant que faire se peut à bénéficier des distinctions des Ordres nationaux.

Il existe à cet effet, l'ordre du Mono, l'ordre

national de mérite, la médaille du mérite militaire, l'ordre du mérite agricole, l'ordre des palmes académiques et la croix de la vaillance.

Tous ces ordres et médailles ont été institués par les différentes lois et décrets consignés dans le code des ordres nationaux disponible à la grande chancellerie des ordres nationaux du Togo.

En divers
Le ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine a rendu compte au conseil du démarrage à Lomé de la réunion du Comité Technique Spécialisé (CTS) de l'Union africaine sur le transport, l'énergie et le tourisme.

Cette session qui est la toute première du CTS transport, énergie et tourisme se tiendra au Togo et réunira depuis le lundi 13 mars 2017 les experts de 36 pays africains.

Notre capitale attend, dans ce cadre, les ministres sectoriels pour la session ministérielle qui se tiendra le 17 mars 2017.

La tenue à Lomé de ce CTS de l'Union Africaine est un honneur et une nouvelle marque de reconnaissance de la diplomatie de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé.

Au titre des nominations
Le conseil a procédé à la nomination du directeur de cabinet et du secrétaire général du ministère de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie.

Fait à Lomé le 15 mars 2017
Le Conseil des ministres



FEDERATION TOGOLAISE DE FOOTBALL

COMMUNIQUE

Le conseil des ministres a examiné et adopté le décret n° 2017-016 du 15 mars 2017 portant organisation du schéma national d'harmonisation des activités de normalisation, d'agrément, de certification, d'accréditation, de métrologie, de l'environnement et de la promotion de la qualité.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Administration et de la Promotion du Secteur Privé a été nommé directeur de cabinet et le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie a été nommé secrétaire général du ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Cadre de Vie.

Le 15 mars 2017

Le Président de la République

Philippe KAMAGAROU

CAN 2019

Préparatifs pour les prochains matchs des éliminatoires de la CAN 2019

Les Eperviers du Togo livreront 2 rencontres amicales contre la Libye et l'Egypte les 24 et 28 Mars à Alexandrie. Le choix du technicien français des Eperviers Claude Leroy pour les journées FIFA des 24 et 28 Mars prochain est porté sur les pays maghrébins notamment la Libye et l'Egypte vice champion d'Afrique. Pour cela une liste de 23 joueurs a été convoquée pour un stage de 5 jours à Alexandrie.

- Liste des joueurs convoqués
- ADEBAYOR Emmanuel (BASAKSEHIR - TURQUIE)
 - AGBEGNIADAN Komlan (WAFA - GHANA)
 - AGBLEMAGNON Jordan (HAVRE - FRANCE)
 - AKAKPO Serge (GAZIANTEP - TURQUIE)
 - ATAKORALawélé (SANS CLUB)
 - AYTE Floyd (FULHAM-ANGLETERRE)
 - BEBOU Ilias (DUSSELDORF - Allemagne)
 - BORO Richard (DYT O TOGO)

N° 141- Jeudi 16 Mars 2017

- BOSSOU Vincent (YOUNG AFRICAIN - TANZANIE)
- DAMESSI Kalen (CONCARNEAU - FRANCE)
- DOUHADJI Joseph (RIVER UNIT ED - NIGERIA)
- DOSSEVI Mathieu (STANDARD - BELGIQUE)
- DELET Jean-Luc (AGAZA - TOGO)
- DJENE Dakonam (SAINT T ROND - BELGIQUE)

- CAMARA Abdul Aziz (ENUGU RANDGERS - NIGERIA)
- GAZOZO Kokou (TOGO-PORT TOGO)
- KOULOUN Manklibé (DYTO-TOGO)
- MLAPA Peniel (BOCHUM - ALLEMAGNE)
- LABAFO Doh (USK - MAROC)
- OURO-SAMA Hakim (TOGO-PORT TOGO)
- Romao Alayxis (OLYMPIACOS - GRECE)
- WOME Dové (ORLANDO PIRATES - AFRIQUE DU SUD)
- DJEHANI Nguissan (SEMASSI TOGO)

- CLASSEMENT**
- 1-ASCK 34pts+15
 - 2-ODALOU 29pts+11
 - 3 - SARA FC 25pts+6

- 16ème Journée**
- RÉSULTATS ZONENORD**
- RÉSULTATS**
- TIGRE NOIR 0 - 2 AS BINAH
 - ASCK 3 - 1 TAC
 - SARA0 - 1FOUKPA
 - ODALOU 2 - 0AS DANKPEN
 - DOUMBE 2 - 0 KAKADL

- CLASSEMENT**
- 4-DOUMBE 21pts+4
 - 5-TAC 21pts-4
 - 6-BINAH 20pts+3
 - 7-DANKPEN 15pts-1
 - 8-AGOUWA 15pts-5
 - 9-TIGRE NOIR 13pts-10
 - 10-FOUKPA 12pts-3
 - 11-KAKADL 09pts-17

Championnat national D1

- Résultats 18e journée**
- As Togo Port 1-0 Unisport
 - Agaza 0-0 Gbikinti
 - Kotoko 0-1 ASKO
 - Anges Fc 1-0 DYT O
 - Koroki 1-0 Gomido
 - Sémassi 0-2 Maranatha
 - Foadan 0-0 AS OTR

- CLASSEMENT**
- 1-ASTGPORT 39pts+19
 - 2-Maranatha 30pts+5

- 3-SEMASSI 29pts+7
- 4-DYT O 28pts+6
- 5-UNISPORT 27pts+6
- 6-ASOTR 24pts+2
- 7-FOADAN 24pts+0
- 8-KOROKI 24pts-2
- 9-AGAZA 23pts-3
- 10-ANGES 22pts-5
- 11-GBKINTI 21pts-4
- 12-ASKO 21pts-6
- 13-GOMIDO 20pts-2
- 14-KOTOKO 04pts-23

Championnat national D2

- 4-DOUMBE 21pts+4
- 5-TAC 21pts-4
- 6-BINAH 20pts+3
- 7-DANKPEN 15pts-1
- 8-AGOUWA 15pts-5
- 9-TIGRE NOIR 13pts-10
- 10-FOUKPA 12pts-3
- 11-KAKADL 09pts-17

- ZONE SUD**
- RÉSULTATS**
- ASFOSA 2 - 0 HIRONDELLE
 - GBOLHOESU 2 - 0 FODJJE
 - ARABIA 1 - 1 ENT ENT E2

- ÉT OILE FILANTE 1 - 0 SNPT**
- OKITIO # OABOU OSSÉ.**
- CLASSEMENT**
- 1-ENT ENT E II 30pts+11
 - 2-ESPOIR 26pts+6
 - 3-ABOU OSSÉ 26pts+2
 - 4-GBOLHOESU 22pts+1
 - 5-FODJJE 21pts+3
 - 6-OKITI 19pts+2
 - 7-ASFOSA 19pts+1
 - 8-SNPT 17pts-7
 - 9-ET OILE FILANTE 14pts-2
 - 10-HIRONDELLE 15pts-9
 - 11-ARABIA 12 pts-8



Promo Saint Valentin

DU 13 AU 28 FEVRIER 2017

BONUS RECHARGEMENT INTERNET

- Renouvelez votre forfait avant échéance
- **Bénéficiez de 14 jours de validité en plus**



REPLACEMENT SANS FRAIS DE BATTERIE POUR LE TÉLÉPHONE ilico 3i

- Sur présentation du reçu d'achat du téléphone ou de la batterie à remplacer



**Plusieurs surprises
vous attendent en agence !**

Pour plus de renseignements, composez le 119 ou le 22 22 01 19
si vous appelez d'un autre réseau.

www.togotelecom.tg